

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'assurer la sécurité et le secours sur le domaine skiable nordique
- de déplacer les engins de damages
- de se déplacer à l'aide d'une motoneige
- d'assurer l'accueil des pratiquants sur les domaines nordiques (informations liées à la sécurité, la réglementation,)

Programme

CONNAISSANCES GENERALES DU MILIEU MONTAGNARD (CGMM – 32h)

1. Connaissances du milieu montagnard (durée : 11h)

A. - Spécificités de la montagne (durée : 5 heures) :

- équipement ;
- choix des itinéraires ;
- environnement.

B. - Météorologie (durée : 3h) :

- notion de météorologie du relief.

C. - Nivologie (durée : 3h) :

- formation, métamorphoses et propriétés de la neige
- équilibre du manteau neigeux et types d'avalanches
- prévision du risque d'avalanches pour la sécurité des skieurs et du pisteur lui-même ;
- états de surface dangereux pour la sécurité des skieurs.

2. Administration et réglementation (durée : 7h)

- connaissances juridiques de base ;
- étude des textes réglementaires ;
- plans de secours et d'alerte ;
- organisation des secours et des services de sécurité des pistes ;
- notions de responsabilité ;
- statut et rôle du pisteur-secouriste ;
- présentation du cadre d'emplois des pisteurs-secouristes.

3. Accueil et information (durée : 5h)

- principes et techniques d'accueil et d'information des usagers ;
- sensibilisation à la démarche qualité.

4. Techniques et moyens d'intervention, de déplacements et de liaison sécurité en montagne (durée : 5h)

- radiotéléphonie ;
- informations sur les engins de déplacements motorisés sur neige, remontées mécaniques et hélicoptères.

UNITES DE FORMATION SPECIFIQUES (UF - 80h)

1. Unité de formation : sécurité, secours (durée : 40h) :

1.1. Secourisme (durée : 4h) :

Secourisme adapté au milieu de la montagne :

- accidents dus au froid ;
- accidents dus à l'environnement (soleil, altitude, etc.) ;
- problèmes de santé (fatigue, problèmes cardio-vasculaires, déshydratation, etc.).

1.2. Techniques de sauvetage (durée : 30h) :

A. Techniques de sauvetage spécifiques en situation (cas concrets) (durée : 20h) :

- signalisation ;
- protection d'une victime et prévention du sur-accident ;
- bilan, alerte ;
- intervention : conditionnement, évacuation ;
- moyens de recherche et d'évacuation spécifiques ;
- topo-orientation recherche ;
- chenillettes et scooters ;
- moyens de liaison.

B. Technique de dégagement hélicopté (durée : 4h).

C. Nivo-météorologie appliquée à la prévention et à la sécurité (durée : 6h) :

- secours en avalanche.

1.3. Evaluation (durée : 6h).

2. Unité de formation : aménagement, entretien, gestion (durée : 40h) :

2.1. Matériels, entretien, damage (durée : 24h) :

- préparation et entretien hivernal et pré-hivernal des pistes (signalisation, traçage et balisage),
- connaissance des équipements et matériels,
- conduite des engins de damage et utilisation des accessoires arrière,
- sécurité de travail liée au matériel, au conducteur et aux usagers.

2.2. Météorologie et nivologie appliquées (durée : 4h) :

- connaissance du manteau neigeux ;
- application pratique de la nivologie au damage.

2.3. Accueil, réglementation, gestion (durée : 6h) :

- accueil, information du public (affichage, documentation, connaissance de l'activité et du matériel de ski),
- réglementation, prévention,
- gestion du domaine skiable nordique,
- données économiques, perception et contrôle de la redevance.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Mise à disposition d'un référentiel (manuel) et des supports au format numérique
- Exercices de mise en pratique

Public et Prérequis

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du PSE1-PSE2 recyclé (recyclage obligatoire tous les ans pour exercer et pour rentrer en formation)
- Être à jour du recyclage PSE1/PSE2
- Être titulaire du test de qualification technique option ski nordique
- La formation ne fait pas l'objet d'équivalence ou de passerelle.

Durée

- Connaissances générales du milieu montagnard (CGMM) : 32 heures
- Unités de formations spécifiques : 80 heures

Prix

Coûts pédagogiques (*hors frais d'hébergement*) :

- 2100 €

Possibilité de financement CPF, OPCO....

Positionnement préalable à la formation

- Recueil des attentes du candidat
- Situation professionnelle

Modalités d'accès

Sur dossier d'inscription (disponible sur simple demande par téléphone ou mail et téléchargeable sur le site <https://www.nordicfrance.fr/formation/>)

Dates proposées

Différentes sessions de formation sont proposées durant la saison d'hiver. Les dates sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande par mail contact@nordicfrance.fr ou par téléphone 04 79 70 35 04.

Indicateurs de résultat :

Nordic France, en collaboration avec les associations départementales et de massif adhérentes, organise les formations de brevet national de pisteur secouriste 1^{er} degré option nordique depuis 1993.

Nombre de personnes formées 2025-2026 : 29 candidats dont 26 diplômés

Taux de réussite saison 2025-2026 : 93% / Taux de satisfaction saison 2025/2026 : 50 % Très satisfait, 50% satisfait

Intervenants

La formation est coordonnée et encadrée par un Maître pisteur expérimenté.

Les différents intervenants et formateurs sont référencés pour :

- Leurs compétences pédagogiques
- Leurs expériences professionnelles
- Leur expertise des thèmes abordés

Suivi et évaluation

- Feuille d'émargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants
- CGMM : Evaluation des connaissances en contrôle continu (durée : 4h)
- Unités de formation spécifiques : Evaluation des connaissances par un jury de professionnel (6 heures)

La réussite des 2 modules de la formation donne lieu à l'obtention du Brevet national de pisteur secouriste 1^{er} degré délivré par le Ministère de l'Intérieur. Pas de possibilité de valider par blocs de compétences.

Suite du parcours : Pisteur-secouriste nordique 2^{ème} degré nordique

Accessibilité

Nous sommes particulièrement sensibles à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.